

## DECISION

concernant la déclaration sans suite de 2 lots de  
la consultation portant sur les travaux  
d'aménagement de la place des Bancs, rue des  
Halles, place du Poids Public, rue Elie Berthet et  
rue Lansecot à Limoges

N° 26233

### LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

**VU** la délibération n°4.3 du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

**VU** le Code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment son article R.2123-4 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation allotie, ayant pour objet *les travaux d'aménagement de la place des Bancs, rue des Halles, place du Poids Public, rue Elie Berthet et rue Lansecot à Limoges*, a été lancée par voie de publicité le 26/11/2024, la date limite de remise des offres étant fixée au 10/01/2025 puis reportée au 24/01/2025 ;

**CONSIDÉRANT** que cette consultation comportait 4 lots ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune offre n'a été reçue pour les lots 2 et 4 ;

**CONSIDÉRANT** que les articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime, qui, en l'espèce, tient à l'absence d'offres ;

### DECIDE

Les lots n°2 « Eclairage public - Electricité » et n°4 « Serrurerie d'art - Miroiterie » de la procédure adaptée allotie n° 2024-M217 relative aux travaux d'aménagement de la place des Bancs, rue des Halles, place du Poids Public, rue Elie Berthet et rue Lansecot à Limoges, sont déclarés sans suite pour motif légitime.

Fait à Limoges,

Publié le lundi 03 février 2025